

Modification des règles du DXCC



On savait que cela arriverait un jour. L'ARRL a amélioré les règles DXCC, à la réalité technologique du 21^e siècle.

Vous pouvez maintenant à distance et de n'importe où sur la terre, au travers d'une station contrôlée à distance valider un contact pour l'attribution d'un DXCC.

Les changements de règles DXCC, qui affectent la section 1^o des paragraphes 8 & 9, expliquent et s'étendent sur la manière dont les contacts avec des stations contrôlées à distance peuvent désormais être appliqués en vue de l'attribution d'un DXCC.

Selon le Président de l'ARRL **David Sumner, K1ZZ**, ces changements sont subtils mais significatifs.

Ces règles modifiées stipulent clairement que les contacts entre deux stations qui sont légalement autorisées, et contrôlées à distance, comptent pour un DXCC, mais surtout le point de contrôle - l'emplacement de l'opérateur - d'une station télécommandée n'a plus à être terrestre !

L'opérateur peut être littéralement n'importe où !

"Maintenant, explique David K1ZZ, l'emplacement de l'opérateur n'est pas grave.

L'opérateur pourrait être de l'autre côté de la Lune, si il ou elle pouvait trouver une façon de contrôler à distance une station sur la terre, cela serait toujours valable .

L'emplacement de l'émetteur continue de définir l'emplacement d'une station à toute fins d'un DXCC.

Selon les anciennes règles, si l'une des stations qui a été opérée d'un autre endroit se trouvant dans une autre entité de contrôle DXCC, le contact ne comptait pas."

Le Conseil a en outre adopté une nouvelle règle, maintenant au paragraphe 11 (les règles suivantes ont été re-numérotées en conséquence), qui reconnaît la réalité de la technologie

permettant le fonctionnement à distance, et il impose une plus grande responsabilité aux individus lorsqu'il s'agit de l'application de cette technologie éthique et responsable .

"Les questions concernant le fonctionnement contrôlé à distance et le DXCC sont mieux traitées, car chaque individu examine attentivement les limites éthiques qu'il ou elle va accepter pour son DXCC."

Dans ce nouveau règlement il est dit aussi :

"que le propriétaire de ses nouveaux contacts DXCC doit être à l'aise derrière son prix. Il faut faire attention dans cette course éperdue aux nombreux prix et avec tant de joueurs, qu'il est plus important que jamais, de jouer le jeu sur le plan éthique."

Le paragraphe 11 reconnaît enfin que les progrès technologiques ajouté à la difficulté de définir des règles pour le DXCC reste un objectif qu'il est important de tenir. Cette nouvelle règle conclut qu'il reste à l'opérateur de décider quel type d'exploitation légale sera la télécommande qu'il va utiliser (le cas échéant).

Article écrit par KY6LA sur le blog de [FlexRadio Systems](#)

Traduction Albert ON5AM proposé par Janny ON5PO

Radioamateurs-France